

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 MAI 2009**

**PRESENTS** : M. Christian SIMON, Maire ;  
M. SIEGWALD, Mmes METAL, GALIAN, M. DAMPENON, Melle MISTRE, M. ESPENON, Mme GARCIA, MM. EMERIC et LAUGIER,  
Maire-Adjoint ;  
MM. SIMON, ALLAMANE, SUZZONI, ANDRIEU, Mme AUNON, MM. CORPORANDY, ROQUEBRUN, Mmes DURAND, DAZIANO, DANIEL, PEREZ, FILIPPI, MM. TROUBOUL, SABATHE, Mmes MOUSSAOUI, HUBAUT, M. CODOMIER, Mme FACHE, MM. COMBY, ROCHE, Mme CAHAIGNE, Conseillers Municipaux ;  
**REPRESENTES** : Mmes MARTINEZ et TESSORE  
**SECRETAIRE** : Melle FILIPPI

En préalable du Conseil Municipal, Mme VAN HOOREBEKE et M. FRANCESCHI, professeurs à l'Institut d'Administration des Entreprises à l'Université de Toulon et du Var, présentent un diaporama sur le concept du Développement Durable. Un compte rendu de cette présentation est annexé à la fin du présent procès verbal.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/03/2009 est adopté à l'unanimité puis est abordé l'ordre du jour.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT-DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DES COMMUNES-MODIFICATION**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, Il est décidé d'approuver le nouveau tableau récapitulatif des investissements, présenté ci-dessous :

<b>ORDRE DE PRIORITE</b>	<b>NATURE DES OPERATIONS</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI EN VUE DE LA REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	1 512 000 €
2	REALISATION D'UN PARC AVENTURE	376 254 €
3	MISE EN PLACE DE POINTS DE COLLECTE CONTENEURS INTERRES	96 153 €
4	REAMENAGEMENT DES ABORDS PISTE CYCLABLE	209 030 €

5	REAMENAGEMENT BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	1 003 500 €
6	REAMENAGEMENT AVENUE GENERAL DE GAULLE	710 702 €
TOTAL HORS TAXES		3 907 639 €

M. le Maire précise à M. ROCHE que le réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle se fait du rond point de Beauséjour jusqu'au carrefour de l'avenue Jean-Toucas.  
 Concernant la bibliothèque, M. le Maire précise à M.COMBY que des accords sont en cours, et concernant les pistes cyclables, TPM prendra en charge leur aménagement.  
 Enfin, il est précisé à M. COMBY que le projet du réaménagement du Boulevard de la République est amélioré par rapport au projet initial.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Rapporteur M. LE MAIRE**

A l'unanimité, Il est décidé de :

- créer à compter du 1<sup>er</sup> aout 2009 un emploi d'Ingénieur et deux emplois d'Adjoint technique Principal 1<sup>ère</sup> classe
- d'étendre de mai à novembre de chaque année la période d'activité saisonnière de l'animateur des activités nautiques dont l'emploi a été crée par délibération n°08/4/30 du 26 juin 2008
- de reconduire le dispositif d'embauche des contrats d'insertion de type CAE ou CA

Concernant les subventions, Il est précisé à M. SABATHE que le taux d'aide de l'Etat pour les contrats d'Accompagnement à l'Emploi, varie de 90 à 100% selon la situation et de 75 à 100% pour les Contrats d'Avenir.

Concernant les effectifs des employés municipaux, M. Le Maire précise à M. SABATHE que 150 sont titulaires, 20 sont sous contrats et que 19 employés de la CCVG intégreront la Commune.

Il est précisé à Mme FACHE que l'organigramme du personnel communal sera disponible après l'arrivée du personnel de la CCVG.

M. le Maire indique à Mme FACHE qu'il étendra son dispositif d'embauche des contrats type CA et CAE aux Espaces Verts et aux Services Techniques selon les besoins.

Concernant la carrière de l'animateur voile, M. LABEAU, Mme METAL précise à Mme FACHE qu'il ne peut devenir titulaire sans réussir son concours d'ETAPS. Il est actuellement saisonnier et dispose d'un Brevet d'Etat Voile pour intervenir dans les écoles.

Par ailleurs, M. le Maire et Mme METAL soulignent la compétence et le travail réalisé par M. LABEAU.

## **REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Rapporteur M. LE MAIRE**

A l'unanimité, Il est décidé de fixer les taux maximum de l'indemnité spéciale de fonction ainsi qu'il suit :

- Cadre d'emplois des agents de Police Municipale : 20%
- Cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale : 22% jusqu'à l'indice brut 380 et 30% au delà de cet indice.

Il est précisé à M. SABATHE que le taux maximum est de 20% pour les personnels de catégorie C de la Police Municipale, et peut être de 30% selon l'indice pour les personnels de catégorie B.

## **CONVENTION AVEC LES POLES EMPLOI – EVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL**

**Rapporteur Mme GALIAN**

A l'unanimité, Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer avec les Pôles Emploi les conventions relatives aux évaluations en milieu de travail dans les services communaux.

Il est précisé que cette prestation est fixée au tarif de 2€ de l'heure de présence du bénéficiaire à évaluer.

Il est précisé à Mme FACHE que le Pôle Emploi paye l'indemnité à la Commune.

## **MARCHES PUBLICS-CREATION ET COMPOSITION D'UN COMITE CONSULTATIF DES MARCHES PUBLICS**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité ,Il est décidé d'approuver la création du Comité Consultatif des Marchés Publics compétent en matière de marchés publics de travaux dont le montant estimatif est supérieur au seuil de 500 000 ,00 € HT

Sont désignés membres titulaires du Comité les personnes suivantes :

- M. DAMPENON Christian
- M. ESPENON Max
- M. SIEGWALD Jean-Pierre
- Mme MARTINEZ Christine
- M. SABATHE Jean-Pierre
- M. CODOMIER Jean

Sont désignés membres suppléants du Comité les personnes suivantes :

- M. SUZZONI André
- M. ANDRIEU Jean-Claude
- M. ROQUEBRUN Alain
- Mme PEREZ Coralie
- M. ROCHE Albert
- M. COMBY Pascal

M. CODOMIER se félicite de cette ouverture à l'opposition.

M. DAMPENON précise à M. CODOMIER que les seuils ont été changés par décret, et donc, la CAO se réunira pour les services au dessus du seuil de 500 000 €.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES - CAISSE DES ECOLES / COMMUNE-RESTAURATION COLLECTIVE**

**Rapporteur M. SIEGWALD**

A l'unanimité, Il est décidé d'approuver la convention de groupement de commande entre la Commune et la CDE, et d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer ce document avec le représentant de la Caisse des Ecoles.

Hormis la restauration scolaire, M. le Maire précise à M. CODOMIER qu'il souhaite intégrer dans un nouveau marché, des repas pour les festivités, pour le personnel, le CLSH ...

M. le Maire précise aussi à M. CODOMIER que pour le moment, le portage de repas à domicile fait partie d'un autre marché mais pourra dans l'avenir intégrer celui de la restauration collective.

Il est précisé que le groupement de commandes s'impose car la caisse des écoles est le plus gros consommateur de ce marché : 200 000 repas proposés, 190 000 sont consommés pour la restauration scolaire et 10 000 par la commune pour le centre aéré communal.

M. DAMPENON précise que les budgets sont parfaitement identifiés.

### **CREATION D'UN MARCHÉ LE DIMANCHE MATIN**

**Rapporteur M. LAUGIER**

A l'unanimité, il est décidé de créer un marché le dimanche matin sur la Place Victor Hugo et l'Avenue Lieutenant Jean Toucas jusqu'à l'angle de la Rue Renaude, à compter du 21 juin 2009.

M. LAUGIER signale à M. COMBY que la Mairie gèrera ce marché de la même manière que celui du mercredi matin.

M. COMBY souhaite qu'un marché paysan soit mis en valeur. M. le Maire précise qu'une mixité est nécessaire pour faire fonctionner un marché mais souligne aussi que les producteurs craurois sont les bienvenus.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-FIXATION DES DIVERS TARIFS**

**Rapporteur M. LAUGIER**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver les nouveaux tarifs des droits de place, concessions et redevances d'occupation du domaine public communal et d'instaurer un droit de place journalier pour les manifestations ponctuelles selon le tableau présenté ci-dessous :

<b>NATURE DE L'OCCUPATION</b>	<b>LIEU</b>	<b>BASE</b>	<b>PRECEDENTS TARIFS</b>	<b>TARIFS 2009</b>
Local commercial Kiosque à fleurs	Place Victor Hugo	Redevance/mois	Délib 08/4/5 du 26/6/08 220	<b>225 €</b>
Terrasse couverte et /ou close et disposant d'une structure fixe		M2/An Payable par semestre	/	<b>28 €</b>
Ventes au déballage et manifestations à but commercial (vide grenier, puces...)		M2/journée ou fraction de journée	/	<b>1.5 €</b>
Activités commerciales ponctuelles + extensions de terrasses (fête votive, caurida)		M2/journée ou fraction de journée	/	<b>3 €</b>

M. le Maire tient à créer des lieux de vie, notamment avec le développement des terrasses, sur l'Avenue Jean Toucas. Pour cela, un cahier des charges a été établi afin de respecter une uniformité de l'espace public. M. le Maire précise à M.SABATHE que les investissements sur les espaces de vie de qualité concernent le mobilier urbain des terrasses, mais la Commune ne compte pas les investissements privés qui sont à la charge du commerçant.

M. LAUGIER indique à M. SABATHE que le passage obligatoire de 1m40 sur les trottoirs prend en compte les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire indique que les commerçants ont été consultés et qu'ils sont favorables à cette proposition. Il insiste par ailleurs sur la qualité des espaces afin de préserver le paysage urbain, et ajoute que la publicité sera interdite.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-CONVENTION AVEC LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS**

**Rapporteur M. LE MAIRE**

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer systématiquement avec les associations sollicitant l'occupation du domaine public communal pour l'organisation de manifestations ou animations à but commercial la convention régissant les modalités d'utilisation dudit domaine public.

M. le Maire tient à apporter certaines précisions à M. CODOMIER sur la différence entre le commercial et le caritatif. Par exemple, un vide grenier sera payant alors qu'une manifestation pour le téléthon sera gratuite.

## **CCVG - RAPPORT D'ACTIVITES 2008**

**Rapporteur M. SIEGWALD**

Il est pris acte du rapport 2008 de la CCVG.

Mme GARCIA indique à M.COMBY que 70 personnes sont concernées par la téléalarme et 40 pour le portage de repas sur la Crau. M Le Maire ajoute que la Commune gèrera ces deux prestations.

## **SYMIELEC-MODIFICATION DE STATUTS**

**Rapporteur M. LE MAIRE**

A l'unanimité, il est décidé d'accepter les nouveaux statuts du SYMIELEC VAR et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

M. FOURNIER, délégué au Comité Syndical du SYMIELEC VAR apporte quelques précisions sur cette réforme. Le syndicat a été créé en mars 2001 et rassemble 122 communes du département, avec un réseau moyenne tension de 20 000 Volt et basse tension de 220.380 Volt qui s'étend sur 1000 kilomètres.

Le nom de ce Syndicat sera désormais « Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du VAR » Pour 2008, le SYMIELEC a géré pour la Commune de la CRAU la redevance électrique pour un montant de 309 949.28 € ainsi que la redevance d'occupation du domaine public, principalement les réseaux téléphoniques et les réseaux EDF et GAZ, qui représentent 15 000 € environ. M. le Maire tient à remercier M. FOURNIER pour ses précisions, et le SYMIELEC VAR pour le prochain enfouissement des lignes du quartier des Pourpres.

## **AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT-REVALORISATION**

**Rapporteur M. LE MAIRE**

A l'unanimité, il est décidé de fixer à 9000 € la participation à la création d'une place de stationnement public non réalisée en domaine privé dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme.

M. le Maire indique à M. CODOMIER que le Bar de la Poste ne pourra bénéficier de la revalorisation car le permis de construire a été délivré antérieurement à la délibération.

M. le Maire précise également à M. SABATHE qu'il ne s'agit que d'une participation proche du coût réel.

## **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION SCI LYNN**

**Rapporteur M. EMERIC**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la vente par la SCI Lynn de la parcelle cadastrée AA672 issue de la division de la parcelle AA 182 pour la somme de 145 000€ + 9000€ de frais d'agence et d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents y afférents.

### **ALIENATION DE LA PARCELLE AVENUE DU 8 MAI-KAUFMAN&BROAD (AU LIEU DE SCI LES 3A)**

**Rapporteur M. EMERIC**

A l'unanimité, il est décidé de modifier la délibération n° 007/6/25 du 15 novembre 2007 comme suit :

D'approuver la vente par la Commune de la Crau, à la société Kaufman Broad de la parcelle cadastrée AD 1014 d'une superficie de 53m2 pour la somme de 23 013 €, en lieu et place de la SARL Les 3A, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **DENOMINATION DE LIEU**

**Rapporteur M. LAUGIER**

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer le nom suivant « Rond Point du Parc de la Moutonne » au carrefour giratoire entre la RD 76, le vieux chemin d'Hyères et le chemin de Terrimas.

### **MOTION-DEFENSE CONTRE LE COUPAGE DU VIN ROSE**

**Rapporteur M. LE MAIRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de la Crau est solidaire de ses vignerons et souhaite le retrait pur et simple du projet de règlement de la Commission Européenne visant à lever l'interdiction de coupage entre rouge et blanc des vins sans identité géographique pour obtenir un mélange de couleur rosé.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

⇒ **Décision n°09/05** du 10 avril 2009 de placer les fonds provenant de l'aliénation de biens immobiliers du patrimoine communal et d'ouvrir à ce titre un compte à terme d'un montant de 500.000.00 €, d'une durée du placement de 8 mois au taux nominal de 0.71% (taux en vigueur au 07 avril 2009).

⇒ **Décision n°09/06** du 22 avril 2009 d'accepter la proposition d'indemnité de la Société GROUPAMA, d'un montant de 6 424.00 € TTC, dans le cadre de l'accident intervenu le 22 janvier 2009 sur le véhicule Renault KANGOO, immatriculé 967 BHA 83.

⇒ **Décision n°09/07** du 29 avril 2009 de produire les mémoires en défense et tout document qu'il sera utile de produire, dans le cadre de la requête n° RG 91-09-000046 déposée par M. SEMENADISSE Marc demandant des dommages et intérêts pour le préjudice esthétique subi pour la non réalisation de la convention du 15 juin 2007 liant la Mairie de La Crau et la

Société SFR, et de confier au Cabinet LLC et Associés agissant par Maître LEFORT, avocat au Barreau de Toulon, le soin de défendre les intérêts de la Commune.

M. le Maire informe les membres de l'opposition qu'ils peuvent être susceptibles de tenir un bureau de vote pour les élections européennes le dimanche 7 juin 2009, pour compléter le nombre d'assesseurs en cas de défaillance des représentants des listes en présence. Confirmation de la nécessité de siéger leur sera donnée téléphoniquement samedi 6 juin.

Concernant le regroupement des clubs de football de la Crau et Carqueiranne, une convention a été signée. M. ROQUEBRUN indique à M. CODOMIER qu'après la fin des championnats, les présidents des clubs se réuniront afin de trouver des accords pour la fusion.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, M. le Maire indique qu'elle sera probablement versée à l'entrée dans TPM.

M. le Maire précise à M. SABATHE que le bureau destiné à l'opposition sera mis à disposition lorsque seront achevés les travaux d'aménagement du sous-sol.

M. SABATHE fait part d'un problème d'inondation au quartier des Escudiers, lors des intempéries. Il est précisé que le service technique a effectué des travaux, il y a environ 4 ans, afin d'améliorer l'écoulement, mais qu'aucun cas d'inondation réel n'a été déclaré.

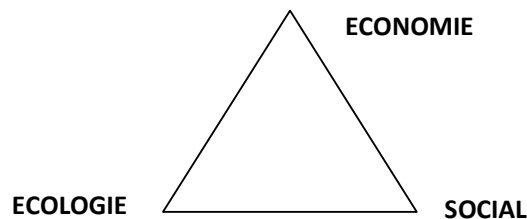
La séance est levée à 20h30

La secrétaire  
Bianca FILIPPI



# COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION SUR LE CONCEPT DU DEVELOPPEMENT DURABLE Mme VAN HOOREBEKE et M.FRANCESCHI

Après un bref historique évoquant les premières conventions concernant la limite du développement économique et le début du concept du Développement Durable, notamment avec la signature de la convention de Rio en 1992 et la mise en place de l'agenda 21, Mme VAN HOOREBEKE et M. FRANCESCHI schématisent le Développement Durable de la manière suivante :



M. FRANCESCHI évoque également la production des gaz à effets de serre provoqués par les déplacements, et les nuisances écologiques dues à la surproduction de déchets et à la consommation énergétique.

Pour cela, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre, comme le respect de la norme HQE « Haute Qualité Environnementale » concernant la construction de nouveaux bâtiments.

De plus, M. FRANCESCHI insiste sur l'utilisation des transports en commun comme le bus ou encore le tramway, sur la construction de pistes cyclables, et surtout l'importance d'avoir un réseau cyclable.

Mme VAN HOOREBEKE félicite également la région PACA pour son économie sociale et solidaire grâce aux emplois créés par des associations et des coopératives.

Enfin, M. FRANCESCHI et Mme VAN HOOREBEKE rappellent le slogan du Développement Durable « Agir local, Penser global ».

M. TROUBOUL souhaite connaître l'impact écologique de l'utilisation de voitures électriques ainsi que le recyclage des batteries.

M. FRANCESCHI précise que l'énergie électrique peut être produite par des cellules photovoltaïques, et cela ne développerait donc pas le nombre de centrales nucléaires.

Mme VAN HOOREBEKE indique que l'utilisation de voitures fonctionnant uniquement à l'énergie électrique n'est plus faisable, d'autres systèmes sont à l'étude.

Concernant la mise en place d'éoliennes, Mme VAN HOOREBEKE précise à M. TROUBOUL que celles-ci génèrent une pollution sonore et visuelle.

Concernant la filière bois, M. le Maire souhaite savoir si l'utilisation de ce matériau pour chauffer une école, un gymnase et deux stades, s'intègre dans le respect de l'environnement.

Le département du Var étant actuellement le plus boisé de France, M. FRANCESCHI précise que ce type de chauffage respecte parfaitement l'environnement et l'utilisation de cette filière est créatrice d'emplois. Cependant, M. EMERIC précise que l'extraction du bois des forêts a un coût très important à cause de la configuration géographique des forêts varoises. Concernant les panneaux photovoltaïques, il est précisé à M. ROQUEBRUN que ceux-ci ont une durée de vie de plus de 20 ans et que EDF rachète actuellement l'énergie produite 6 fois son prix.

Il est aussi précisé que le problème du recyclage ne concerne uniquement que les batteries qui utilisent des métaux lourds.

M. EMERIC tient à apporter une précision sur la création de fermes photovoltaïques en dénonçant la mise à mal de l'activité agricole ainsi que leur impact écologique sur les sols.

Selon Mme VAN HOOREBEKE et M. FRANCESCHI, il serait préférable d'utiliser les toits des bâtiments publics existants.

Concernant les pistes cyclables, M. FRANCESCHI précise à M. COMBY que la piste est séparée de la route et non la voie, cependant, il insiste sur l'importance d'avoir un réseau cyclable afin que les gens soient incités à prendre leurs vélos.

M. le Maire indique qu'il a tenu à faire inscrire le maillage des pistes cyclables dans le SCOT.

De plus, M. le Maire fait part de son engagement sur la réduction de consommation d'énergie des bâtiments publics avec notamment la fermeture de l'école la plus consommatrice d'énergie. Par ailleurs, un marché concernant la restauration scolaire va être lancé en intégrant les produits bios ainsi que le commerce équitable.

M. le Maire précise aussi que La Crau est la première ville de France concernant la production de fleurs coupées, et ajoute que les horticulteurs font de la Protection Biologique Intégrée en utilisant des insectes et non des pesticides.

En outre, la Commune prévoit de s'inscrire rapidement dans l'Agenda 21 et de signer une convention avec le Conseil Général pour obtenir l'Eco bonification.

Enfin, M. Le Maire annonce qu'une revue municipale spécifique environnementale sur la gestion des déchets est prévue.